



Location et vices cachés et vente après 6mois

Par **colet**, le **01/12/2013** à **20:37**

bonjour,

j ai aménagé le 15avril de cette année : appartement en RDC d'une maison divisée en 7appartements (résidents secondaires)avec des promesses que le propriétaire n'a pas tenues

j ai signé un état des lieux potable

puis j ai vu que les volets ne fermaient pas

la porte était disjointe et montée à l envers

le couvercle de s toilette vieux et disjoint ,le s robinets neufs mais le mécanisme dessous le lavabo complètement obsolette

Avec l agence qui gère j ai pu avoir quelques réparations ,mais j'ai dû acheter un couvercle adapté.

puis 2mois après j'ai eu des odeurs de fausse septique incommodantes, des maux de tête, toux etc

dans la cave sous mon appartement passent des tuyaux de VMC ,des évacuations qui vont au tout à l égout

j'ai envoyé une lettre RAR au propriétaire

4mois après j ai pû avoir un plombier

mais des odeurs d'ammoniaque persistent sous ma salle de séjour ;j ai donc informé le cabinet de gestion qui gère la maison

or il se trouve que les résidents secondaires devaient refaire les canalisation le tableau électrique

or personne ne veut mettre la main à la poche

il y a un mois la VMC a grillé tellement de vétusté

un résident secondaire qui n'est pas du métier la remise en marche or elle fait un bruit impossible

1ere question :comment dois je faire pour faire contrôler de façon légale ces odeurs

?puisque ils sont dans le déni

2) mon propriétaire vend avec l'occupant :bien que j'ai encore 2ans et demi :quels sont mes droits?puisque j'ai fait des frais aménagement et que si personne ne répare pas je vais obligée de partir pour raison de santé

en vous remerciant